

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 116

présenté par
M. Carrez

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après les mots :

« à l'exception des régions »,

insérer le mot :

« Alsace, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.